

## **Interpellation Visions municipales planificatrices**

Depuis quelques années, le Conseil communal est souvent informé, par la presse, de certaines positions municipales.

La dernière en date se trouve dans un article qui explique que le Canton suspend ses études de réaménagement projetés sur la Route Blanche. Il va attendre sur de nouvelles études réalisées par la Ville de Nyon pour l'infrastructure du pont autoroutier desservant notre sortie nyonnaise.

Peu avant, nous apprenions par la presse que la parcelle de la route de St-Cergue, A la Billettaz appartenant à Orlati SA allait changer de visage passant de projet de construction de villas à six immeubles d'habitations.

Il y a quelques mois, le Conseil communal pouvait lire dans nos journaux préférés que la Municipalité avait pris position contre les 3 pistes de l'autoroute entre Genève et Lausanne, toujours sans communication au Conseil à propos de cette prise de position.

Enfin, les maigres échanges entre la Municipalité et le Conseil au sujet du développement de projets communs ou liés avec les CFF, ressemblent plus à des faits accomplis qu'à une vraie démarche participative.

Pour ne prendre que ces 4 sujets, les interrogations vont bon train et cela sans jeu de mot. Mais surtout les trois premières montrent des positions très affirmées de la Municipalité que le Conseil doit découvrir au fil des articles de presse. Ces positions prises sans informations et/ou discussions préalables, sont autant d'enjeux stratégiques, qui même s'ils sont probablement totalement en main de la Municipalité, engagent notre Ville auprès d'acteurs comme l'OFROU, la DGMR ou les CFF, voir même Région de Nyon.

Cette façon de mal communiquer a déjà engendré de fortes incompréhensions et suscité des débats houleux au cours de plusieurs séances du Conseil communal alors qu'une exposition claire des faits aurait certainement permis de mieux appréhender les décisions municipales. Il est clair que pour nous cette manière de tenir le Conseil en dehors d'informations les plus élémentaires est inadmissible.

C'est pour cela que nous posons les questions suivantes :

Il semblerait que la Municipalité ne soit pas pleinement maîtresse de sa communication.  
Ne serait-elle pas débordée par certains de ses services ?

La Municipalité choisi-t-elle, à dessein, d'informer les médias avant de s'adresser au Conseil ?

La Municipalité ne serait-elle pas victime de sa légèreté en matière de communication ?

Dans quelle considération tient-elle le Conseil communal en matière de démarche participative ?

Dans le premier cas cité plus haut, la Municipalité compte-t-elle nous donner des explications ?

Nyon, le 14 juin 2024

Jacky Colomb